



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

**ORU - Quartier Clou Bouchet - Lancement d'une consultation -
Etude de programmation d'un Dojo**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050365

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les marchés de définition du Clou Bouchet portant à l'origine sur la requalification des espaces urbains ont évolué et ont abouti à la mise en place d'un véritable projet de rénovation urbaine et sociale. Plusieurs territoires de projet au sein du quartier et sur ses franges ont été identifiés comme porteur d'enjeux forts au regard des objectifs figurant dans les orientations programmatiques.

Les études se poursuivent actuellement à travers la finalisation du dossier ANRU dont le but est de mettre en œuvre le Plan d'actions à 5 ans et ce, à partir du Plan de référence global qui traduit les grands principes sur le quartier du Clou Bouchet à 15 ans.

Le secteur en limite Nord du quartier situé autour du Pôle Atlantique et qui regroupe d'ores et déjà plusieurs équipements dont le groupe scolaire Jean Zay, la Maison Pour Tous, le Foyer des Jeunes Travailleurs, est l'un des secteurs à enjeux identifiés. Les principaux objectifs du projet Atlantique sont notamment d'intégrer dans le projet territorial les différentes fonctionnalités urbaines, en création ou en restructuration, et de constituer un boulevard urbain, espace public d'échanges, d'animation et de représentation.

Pour cela, il convient de donner une traduction concrète à certains besoins et attentes exprimés et pouvant être pris en compte d'ores et déjà puisqu'ils s'insèrent dans le cadre général du projet de rénovation urbaine et viennent par réciprocity le conforter. Le Dojo est au nombre de ces priorités.

Le Dojo constitue un rôle important de requalification de l'image du quartier, mais aussi de la réalisation concrète des échanges entre les habitants du Clou-Bouchet et ceux de la ville. Son programme doit répondre à un besoin identifié à l'échelle de la ville élargie, voire du département, en matière de pratique d'arts martiaux. Il répond également à des pratiques locales à valoriser, telles que la musculation, la boxe...

Par ailleurs, les espaces proposés doivent être suffisamment souples pour accueillir les activités sportives du groupe scolaire Jean ZAY (gymnastique...) et des animations de quartier. Son échelle et son dimensionnement doivent être précisément déterminés en fonction de ce programme. Son architecture devra participer fortement à la logique de requalification en favorisant l'invitation et l'ouverture sur la ville et le quartier. Enfin, les espaces extérieurs d'attente, de dépose bus, de stationnement seront dimensionnés et traités de façon paysagère et urbaine.

En conséquence, il est nécessaire à ce stade de mener une étude de programmation pour la réalisation du Dojo qui constitue aussi un préalable indispensable à la mise en place d'un projet coordonné et cohérent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation ;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la réalisation d'une étude de programmation pour le Dojo ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché à intervenir ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les subventions afférentes à ce dossier et à signer les conventions à intervenir le cas échéant ;
- imputer les dépenses sur le budget principal 2006, chapitre 82005001 fonction 8241 article 2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)